

Paris, le 2 Janvier 1998

Objet : Autoroute A.28

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de solliciter votre haute et bienveillante attention sur l'injustice grave que risque d'engendrer le gouvernement s'il persiste à placer en « tranche conditionnelle » la section Rouen-Alençon de l'autoroute A 28.

La première tranche de cette section a déjà fait l'objet d'un lancement, et cette remise en cause est, à ma connaissance, sans précédent.

Les services de l'Etat (Direction du Trésor et Direction des Routes) invoquent la fragilité financière de la société concessionnaire pressentie, la SAPN, et leurs arguments ne sont pas dénués de fondement, même s'ils sont les plus mal placés pour les invoquer.

J'avais moi-même, dans la fonction de rapporteur général du budget, mis publiquement en garde les gouvernements précédents sur les effets d'un endettement excessif des sociétés d'autoroutes, alors qu'il me fallait pourtant déjà « batailler » ferme pour la réalisation de l'A28.

Cette autoroute a été décidée lors d'un CIAT que vous présidiez vous même le 13 Avril 1987, il y a plus de 10 ans ; elle a été inscrite au Schéma Directeur Routier National de 1988, puis confirmée par celui de 1992 ; en 1993 et 1994 le gouvernement a même décidé d'accélérer la réalisation de ce Schéma ; la déclaration d'utilité publique est intervenue par décret du 5 Décembre 1994.

La SAPN a été pressentie comme concessionnaire de cette section dès le 12 Avril 1988 ; une convention de concession a été passée le 12 Avril 1991.

Voilà qu'au cours de l'année 1997 seulement, lesdits services de l'Etat découvrent la capacité financière insuffisante de l'opérateur choisi (la SAPN) alors que la section Rouen-Alençon figure au contrat de plan signé en janvier 1995. Il va de soi que si d'autres solutions devaient être choisies, c'était à l'époque que le nécessaire aurait dû être fait.

Les motifs invoqués aujourd'hui révèlent tous, sans exception, les incroyables imprévision et inconséquence de l'Etat car la situation financière de la SAPN résulte de décisions dont l'Etat lui-même est seul à l'origine (fonds de concours, tarifs trop faibles sur l'A14, taxe d'aménagement du territoire). Alors qu'il avait déjà décidé d'engagements importants pour cette société autoroutière, c'est encore l'Etat qui lui a imposé la construction de l'A14 dont les surcoûts ont d'ailleurs été dénoncés par la Cour des Comptes dans les termes suivants « *on peut s'étonner, compte tenu notamment de l'ampleur du dépassement de coût prévisionnel, que n'ait pas été mis en place par la tutelle, pour ce projet comme*

pour d'autres, un dispositif de suivi des opérations lui permettant d'être informée sans délai d'éventuelles dérives financières ».

Faut-il ajouter que pour mieux dégrader sans doute encore leur situation financière, il a été introduit, malgré le Sénat, dans le collectif de fin d'année 1997, une validation de prélèvements indus sur les sociétés autoroutières (dont la SAPN) d'environ 3 milliards de francs.

Une autre anomalie illustre bien la gestion désastreuse de ce secteur : la durée des concessions ; la seule société à capitaux majoritairement privés (Cofiroute) bénéficie d'une durée de 50 ans alors que l'Etat la refuse à la SAPN dont il détient la totalité des actions.

Le dernier prétexte utilisé aujourd'hui est celui de la réglementation européenne qui s'appliquerait à compter du 1^{er} Janvier 1998. Ce qui ne manque pas de cynisme lorsque l'on sait avec quelle mauvaise foi l'Etat a refusé de respecter sa parole en 1997

Il n'est pas admissible de faire aujourd'hui assumer à la Normandie les erreurs commises par la tutelle du système autoroutier, tant sur le suivi du chantier d'une autoroute francilienne que sur la préparation de celui de l'A28.

.Ce tronçon a subi de multiples retards, une nouvelle remise en cause serait dramatique car les agents économiques finiront par penser que cette autoroute ne se réalisera jamais.

C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir intervenir personnellement pour éviter un nouveau retard dans la mise en œuvre de cette section.

Souhaitant vivement être entendu,

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération.

Le Rapporteur Général

Alain Lambert
Sénateur de l'Orne
Maire d'Alençon

Monsieur **Jacques Chirac**
Président de la République
Palais de l'Elysée